

Coordonnées de l'Entreprise

Nom et forme juridique

Siret

adresse

Tel

Fax

mail

**GUIDE pour l'établissement d'un
Etat préparatoire à la fixation des
dommages****PERTE D'EXPLOITATION****Nature et date du sinistre***(ex : Sinistre incendie du 12 décembre 20XX)*

En droit français, c'est à la victime de prouver et chiffrer son préjudice.

Ce type d'évaluation préparatoire doit être adressé par LR + AR à l'assurance, car non seulement il vise à cadrer les opérations d'expertise sur une évaluation maximale, mais il justifie de la date de la réclamation qui fait courir des intérêts pour les retards à indemniser des assureurs.

Dossier suivi par Mr/Mme XXX

Situation au (date du document)

INTRODUCTION

Ce rapport a pour objet d'évaluer la PERTES D'EXPLOITATION de l'entreprise nom et forme juridique depuis le sinistre incendie du 12 décembre 20XX jusqu'à la date du date des dernières pièces comptables servant à l'évaluation soit X mois.

Le contrat d'assurance perte d'exploitation porte sur une durée d'indemnisation de généralement de 6, 12 ou 24 mois.

Cette limite n'étant pas atteinte, l'évaluation porte sur la perte d'exploitation passée en vue de son indemnisation contractuelle afin de ne pas aggraver la situation financière et commerciale de l'entreprise.

Attention, certaines assurance font signer une transaction pour solde de tous compte
Ainsi, il s'agit d'un acompte à hauteur de la perte d'exploitation passée jusqu'à la date indiquée ci-dessus.

L'entreprise n'ayant pas encore retrouvé son niveau d'activité attendu, nous nous réservons de réclamer ultérieurement l'indemnisation de la perte d'exploitation future pour rattraper le chiffre d'affaires qui aurait été atteint en l'absence du sinistre.

La méthode retenue pour notre évaluation est conforme à celle de notre contrat d'assurance et porte sur la marge perdu sur le chiffre d'affaires perdu.

Rappel :

Pour une entreprise, le manque de chiffre d'affaires engendre une perte de la marge contribuant à la couverture des charges fixes et du bénéfice que l'on nomme la marge sur les coûts variables.

La méthode d'évaluation d'une PE évalue d'une part le CA perdu / CA attendu et d'autre part la marge sur les coûts variables.

L'évaluation d'une perte d'exploitation est obtenue par la multiplication du chiffre d'affaires perdu par le taux de la marge sur ses coûts variables.

I ACTIVITE DE L'ENTREPRISE

(en 10 à 20 lignes)

Au jour du sinistre l'activité était la suivante :

(faire une présentation succincte du produit (s), effectif du personnel, type de clientèle, ventes)

L'activité après sinistre s'est poursuivie selon

Attention : de nombreux contrats d'assurance excluent l'indemnisation de la perte d'exploitation en cas d'arrêt total d'activité qui relèverait d'une autre assurance de perte de valeur du fonds de commerce.

L'activité devrait retrouver son potentiel de pleine activité sous X mois suite aux délais de remplacement de (les lister)..... et/ou des travaux de (les lister).....

Pour autant, *(sauf rares cas particuliers de décalage de commandes)*, ce n'est pas l'arrivée de nouvelles machines et/ou la fin des travaux qui permettront de retrouver immédiatement le niveau d'activité attendu *(le rattrapage de la clientèle perdue sera plus ou moins long à atteindre, selon qu'il s'agisse d'une clientèle de proximité et/ou de parts de marché passées à la concurrence)*.

Sur la période contractuelle *(voir contrat perte d'exploitation)* de 6,12, 24 mois depuis la date du sinistre, la perte de CA induite devrait donc continuer. Aussi, la finalisation de l'évaluation de la perte d'exploitation reste à parfaire au-delà de l'évaluation de la perte déjà subie.

Attention, lors des expertises pour l'indemnisation des pertes d'exploitation, les opérations se concluent parfois avant que l'entreprise ait retrouvé le niveau d'activité attendu. Ainsi il faudra réclamer également l'indemnisation d'une perte future sur une période complémentaire pour rattraper le chiffre d'affaires qui aurait été atteint en l'absence du sinistre et parfois la baisse de marge sur le chiffre d'affaires maintenu. Voir plus de détails sur le site contreexpertise.fr

II EVALUATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PERDU

(cette partie vise à mettre en évidence le taux de croissance du CA, pour évaluer le CA attendu sur la période sinistrée afin d'évaluer le CA perdu par différence entre le CA attendu et le CA réalisé depuis le sinistre.

2.11 Le plus simple est de comparer les produits des années complètes à partir des comptabilités annuelles

| PRODUITS D'EXPLOITATION | Compte | | Année n-2 | Année n-1 | Année du sinistre |
|-------------------------|---------------------------|-----|-----------|-----------|-------------------|
| Chiffre d'affaires net | 70 | A | | | |
| Production stockée | | | | | |
| | <i>En augmentation</i> | 71 | B | | |
| | <i>En diminution</i> | -71 | C | | |
| Production immobilisée | 72 | D | | | |
| | Total des produits | | A+B-C+D | | |

Coefficient de tendance d'augmentation de l'activité :

$$= \text{Total des produits n-1} / \text{Total des produits n-2}$$

Chiffre d'affaires attendu :

$$= \text{Total des produits n-1} \times \text{coefficient de tendance ci-dessus}$$

Chiffre d'affaires perdu :

$$= \text{Chiffre d'affaires attendu} - \text{Total des produits de l'année du sinistre}$$

Point particulier :

Le chiffre d'affaires perdu a une importante influence sur l'évaluation de la perte d'exploitation.

Le coefficient de tendance peut fluctuer sur différentes années. Il faut donc rechercher celui qui sera le plus favorable.

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| | 12 mois | 12 mois | 12 mois |
| Total Chiffre d'Affaires € HT | 1 193 470 | 1 346 902 | 1 548 657 |
| Production stockée | -7 018 | -11 475 | 48 776 |
| Total Produits d'exploitation | 1 186 452 | 1 335 427 | 1 597 433 |
| <i>Coeff de tendance annuel</i> | | 112,6% | 119,6% |
| Coefficient de tendance moyen | | 116,1% | |

Dans l'exemple ci-dessus, on voit que l'année 2016 avec 19,6 % de croissance est plus favorable que 2015. Ainsi le CA attendu sera de 1.910.530 € (1.597.433 € (dernier total des produits avant l'année du sinistre) x 119,6%,

alors qu'il aurait été inférieur de près de 56.000 € avec un coefficient de tendance de 116,1%.
Inversement, si 2015 avait un coefficient de croissance supérieur à celui de 2016, la moyenne sera plus favorable que la seule dernière année.

2.12 En cas d'évolutions irrégulières du CA, voire si une dernière année est négative :

il va falloir argumenter pour justifier un coefficient de tendance favorable (nouveaux investissements, budget communication plus élevé, renforcement de l'effectif commercial, ...) ou des statistiques de la profession.

Parfois, il faudra démontrer que le recul du CA a été ponctuel et provient d'un fait non récurrent (panne machine, travaux devant la boutique, ...).

2.13 Si l'entreprise dispose d'un plan de développement prévisionnel avec une croissance ambitieuse de son CA :

Il faut qu'il ait une date antérieure certaine et Il est préférable qu'il ait été validé par un organisme extérieur. Cela peut être un financement public ou bancaire, le bénéfice d'une aide ou subvention, ... voire une étude de marché.

2.14 Pour des PE de plus courtes durée,

Il faut parfois comparer mois par mois depuis le sinistre surtout s'il y a une activité avec saisonnalité. Egalement, il faudra mentionner les effets s'il y a une forte saisonnalité : (ex 2/3% du CA de juillet à décembre, 25% du CA en décembre, ...)

Exemple pour une PE de février à mai

| | <i>année n-3</i> | <i>année n-2</i> | <i>année n-1</i> | <i>année en cours</i> |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|-----------------------|
| <i>Février</i> | | | | |
| <i>Mars</i> | | | | |
| <i>Avril</i> | | | | |
| <i>Mai</i> | | | | |
| <i>Total CA</i> | | | | |
| <i>% Total CA / Total CA n-1</i> | | | | |
| <i>Moyenne %CA / CA N-1</i> | | | | |

III EVALUATION DU TAUX DE MARGE SUR COÛTS VARIABLES

Rappel : Pour une entreprise, le manque de chiffre d'affaires engendre une perte de la marge contribuant à la couverture des charges fixes et du bénéfice que l'on nomme la marge sur les coûts variables.

Pour une entreprise mono produit ou mono activité, le taux de marge entre les ventes et les achats directs est sensiblement une constante. Les charges variables passées sont établies avec suffisamment de précision par un retraitement des 2 à 3 années de comptabilité antérieure. Ce taux est à calculer de façon extra comptable selon un concept proche du "direct costing" (notion de contrôle de gestion et de comptabilité analytique visant les coûts directs).

L'identification des charges variables est effectuée à partir des comptes de charges de la comptabilité, selon :

| CHARGES VARIABLES | | N° de compte | Année n-2 | Année n-1 |
|--|------------------------|--------------|------------------|------------------|
| Achats de matières premières | | 601 | | |
| Variation des stocks matières premières | | | | |
| | <i>En augmentation</i> | -6031 | | |
| | <i>En diminution</i> | 6031 | | |
| Achats de matières consommables | | 6021 | | |
| Variation des stocks matières consommables | | | | |
| | <i>En augmentation</i> | -60321 | | |
| | <i>En diminution</i> | 60321 | | |
| Achats de fournitures | | 6022 | | |
| Achats d'emballages | | 6026 | | |
| Variation des stocks emballages | | | | |
| | <i>En augmentation</i> | -60326 | | |
| | <i>En diminution</i> | 60326 | | |
| Achats de marchandises | | 607 | | |
| Variation des stocks marchandises | | | | |
| | <i>En augmentation</i> | -603 | | |
| | <i>En diminution</i> | 603 | | |
| Achats de fluides | | 606 | | |
| Autres achats de marchandises | | 609 | | |
| Rabais, remises, ristournes | | -609 | | |
| | | -629 | | |
| Frais de Transports sur achats | | 6241 | | |
| Frais de Transports sur ventes | | 6242 | | |
| Contribution Sociale de Solidarité (C3S) | | 6371 | | |
| TOTAL DES CHARGES VARIABLES | | | | |

Dans la pratique, la liste des charges variables est non exhaustive et doit être adaptée à chaque cas d'espèce. Ainsi, dans l'exemple ci-dessous apparaît des frais de dépollution.

Sur votre demande nous pouvons vous adresser gracieusement, en pièce jointe par Email, ce tableau avec les calculs automatiques sous forme Excel.

Il découle de ce tableau pour chaque année, un total des charges variables.

Ce total déduit du total des produits annuel (vu en I L'évaluation du chiffre d'affaires perdu) conduit total des charges non-variables.

Le taux de marge en pourcentage sur les coûts variables découle de ce total des charges non-variables exprimé en pourcentage par rapport au total des produits annuel dont on détermine une moyenne sur les dernières années.

Exemple :

| | 2014 | 2015 | 2016 |
|--|----------------|----------------|----------------|
| | <i>12 mois</i> | <i>12 mois</i> | <i>12 mois</i> |
| <i>Achats mat prem et autres approv</i> | 606 069 | 602 859 | 740 136 |
| <i>Var stocks mat prem et autres approv</i> | -6 531 | -7 286 | 3 949 |
| 1 Achats consommés | 599 538 | 595 573 | 744 085 |
| 2 Charges variables | | | |
| <i>Frais de dépollution</i> | 0 | 10 567 | 27 024 |
| <i>Electricité 80 %</i> | 6 898 | 6 302 | 10 940 |
| <i>Eau 80%</i> | 714 | 3 020 | 1 554 |
| <i>Combustible</i> | 57 076 | 69 072 | 87 413 |
| <i>Petit outillage</i> | 613 | 238 | 3 351 |
| <i>Transports sur achats</i> | 3674 | 0 | 147 |
| <i>Transports sur ventes</i> | 13 787 | 19 481 | 22 756 |
| <i>C3S</i> | 1 560 | 2 155 | 2 477 |
| 3 Total Charges Variables € HT (1 + 2) | 683 860 | 706 408 | 899 747 |
| 4 Rappel du Chiffre d'affaires | 1 186 452 | 1 335 427 | 1 597 433 |
| 5 Marge sur Coûts Variables (4-3) | 502 592 | 629 019 | 697 686 |
| Taux de marge sur coûts variables (5/4) | 42,4% | 47,1% | 43,7% |
| Taux de marge moyen | 44,4% | | |

IV Perte d'exploitation imputable au sinistre (à parfaire):

- le chiffre d'affaires perdu (page 4) s'est établi à € HT (A)

- la marge sur coûts variables (page 6) est ressortie à % (B)

La perte d'exploitation passée à la date du mois/année s'établie à € HT. (A x B)

Points particuliers :

- ce guide d'évaluation des pertes d'exploitations les plus simples ne doit en aucun cas être considérée comme un "modèle parfait" et nécessitent d'être adaptées à chaque situation particulière
- il existe des pertes d'exploitation beaucoup plus complexes qui nécessitent des évaluations spécifiques
- également, même si une perte d'exploitation est établie avec rigueur, cela n'empêchera pas l'expert d'assurance de tenter de la minimiser.

V Frais supplémentaires induits par le sinistre :

Mais également viennent s'ajouter l'indemnisation des frais supplémentaires induits qui concerne les frais exceptionnels engagés pour :

- éviter une aggravation es dommages (mesures conservatoires) suite au sinistre

(les lister avec leur montant et les justificatifs)

- maintenir un maximum de chiffre d'affaires.

(les lister avec leur montant et les justificatifs)

Dont le total représente € HT

Généralement, les assurances exigent un accord préalable de leurs experts ou à défaut la validation à postériori

Exemple de frais

Location d'une chambre froide

Location de bungalows + vestiaire et sanitaire y compris transports

Installation électrique provisoire

Stockage extérieur

Mise aux normes

Frais publicitaires exceptionnels

Publicité pour redémarrage / réouverture au public (mailing, presse, ...)

VI Liste des pièces justificatives :